

MARIE-GALANTE ILE DURABLE - MODÈLE EUROPÉEN DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INSULAIRE PROMU A LA COP 22

présenté à

LA CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES DE L'UNION EUROPÉENNE

le jeudi 9 Mars 2017 à Gozo à Malte

Le 9 Mars, à Gozo, Malte, sera présenté le projet Marie-Galante Ile Durable à l'Assemblée Générale de la Commission des Iles de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes), dans le cadre de la présidence maltaise du conseil de l'UE. La présidence d'une île étant une première dans l'histoire de l'Union européenne, les territoires insulaires sont à l'honneur et tout particulièrement le programme de développement durable de Marie-Galante érigé en tant que modèle pour les îles du futur par la Commission européenne. A cet égard, Marie-Galante a été présentée lors de la COP 22 en Novembre 2016 à Marrakech en tant que territoire exemplaire.

C'est pourquoi le Dr Maryse ETZOL, Présidente de la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) et Maître Maryse COPPET, gestionnaire du projet et conseil de la CCMG, ont été sollicités pour présenter le plan de Marie-Galante dans le cadre de la conférence « Les îles, pionnières en matière de transition énergétique ».

Cette conférence sera l'occasion de présenter cette démarche inédite de co-construction entre les élus locaux de Guadeloupe, le Ministère de l'Environnement et les institutions européennes pour le déploiement d'un territoire à économie positive, modèle de développement territorial pour toutes les zones non-interconnectées d'Europe.

FOCUS MARIE-GALANTE ILE DURABLE

Marie-Galante, île de Guadeloupe de 158 km² et 11 000 habitants entreprend un projet global de développement durable de son territoire, véritable laboratoire des solutions innovantes pour la ville de demain. Territoire très préservé, l'île a pour ambition de redynamiser son économie en répondant à la transition énergétique, numérique et agricole, dans le cadre du dispositif « Démonstrateur industriel pour la Ville durable », lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et le Ministère du Logement et de l'Habitat durable. Seul projet d'Outre-mer à avoir été lauréat, le démonstrateur de Marie-Galante pourra bénéficier du soutien et de l'accompagnement de l'Etat pour une période de 5 ans.

Prônant un nouveau mode de gouvernance, ce projet place les élus de Marie-Galante au cœur de leur stratégie de développement en déployant un modèle novateur de co-construction de projets de territoire par la création d'un consortium regroupant collectivités locales et acteurs privés.

Il permettra de :

- Développer un modèle de sobriété et d'autonomie énergétique en s'appuyant notamment sur l'autoconsommation des bâtiments publics et le développement de voitures électriques alimentés par l'énergie photovoltaïque. Le projet verra la mise en place d'une « centrale virtuelle » qui gèrera l'ensemble des flux de l'île de manière intelligente ;
- Encourager les initiatives citoyennes, promouvoir l'inclusion sociale et l'économie circulaire ;
- Créer un centre de ressources et de compétences numériques au service du développement d'industries locales innovantes, qui s'inscrivent dans l'identité de l'île ;



- Développer l'activité agricole, en répondant aux enjeux d'une production diversifiée, raisonnée et rentable, en soutien notamment à la filière canne ;
- Promouvoir un réel art de vivre auprès de visiteurs du monde entier, prenant en considération les ressources et contraintes environnementales locales dans la conception des infrastructures et activités touristiques.

UN PROJET EN DANGER

Si ce projet exemplaire suscite un enthousiasme et un soutien très fort, tant au niveau de la population de Marie-Galante que dans les plus hautes instances européennes, il est pourtant fortement compromis par la signature le 20 février 2017 d'une convention de soutien financier de la filière canne qui impose à l'île la construction d'une usine thermique de 10 MW destinée à produire de l'électricité pour l'exportation en Guadeloupe, voisine de l'île.

Cette unité thermique d'Albioma repose sur l'importation, à hauteur de 80% de son combustible, de près de 50 000 tonnes/an de granulés de bois en provenance d'Amérique du Nord ou du Brésil – importation qui coûterait chaque année au contribuable (via le dispositif de CSPE acquittée par tous les consommateurs français d'électricité) plus de 9 millions d'euros par an. Un non-sens écologique et économique rejeté unanimement par les trois maires de l'île - soutenus par leurs concitoyens fortement sensibilisés aux risques sanitaires encourus - et qui représente un coup d'arrêt définitif au projet d'autonomie énergétique de Marie-Galante.

Pour plus d'informations sur le projet et les actions citoyennes en soutien de l'autonomie énergétique de Marie-Galante : <http://www.mediaphore.com/2017/01/marie-galante-petition-autonomie-energetique/>



UN PARRAIN ENGAGÉ : BERTRAND PICCARD, initiateur et pilote de l'avion solaire SOLAR IMPULSE et parrain du projet Marie Galante Ile Durable

Pilote de l'avion solaire SOLAR IMPULSE, le premier avion autonome fonctionnant uniquement à l'énergie solaire, cet ambassadeur s'est donné pour mission de présenter le modèle de développement intégré de Marie-Galante à travers le monde.